

**3RP**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 9 RUE DU CHARRON, 03800 SAULZET**  
**840 563 456 RCS CUSSET**

A Yzeure, le 19/04/2023 à 14h00

Les associés de la société 3RP se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 5 rue de millepertuis 03400 YZEURE, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

Madame Roxane RAMILLIEN, titulaire de 250 actions nominatives en pleine propriété,  
Monsieur Philippe-Alexandre ROUQUIE, titulaire de 250 actions nominatives en pleine propriété, Total  
des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Roxane RAMILLIEN, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Philippe-Alexandre ROUQUIE est désigné comme secrétaire.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Elle déclare que tous les documents requis ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les formes et délais prévus par la loi et par les statuts de la Société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'Assemblée décide, après avoir entendu lecture du rapport du Président de transférer le siège social à l'adresse 9 rue du charron, 03800 Saulzet à compter du 20/04/2024.

RR RP

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

**ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé au 9 rue du charron, 03800 Saulzet.*

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

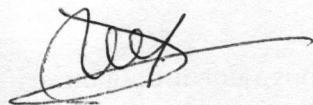
A cet effet, l'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Roxane RAMILLIEN, Présidente de la Société, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ces modifications.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Roxane RAMILLIEN



Le secrétaire  
Philippe-Alexandre ROUQUIE

